



**Les Petits
suisses normands**
100 % Nature

Endur'O du Père Noël

RÉGLEMENT

Article 1 : Organisation

L'Endur'O du Père Noël est une course d'orientation nocturne semi urbaine, par équipe, organisée sur la commune de Falaise le samedi 7 décembre 2024. Elle est organisée par l'association Les Petits Suisses Normands (section raid nature de Pont d'Ouilly Loisirs), affiliée à la Fédération Française de Triathlon.

Article 2 : Principe de l'épreuve

Le principe de l'épreuve est de trouver, en temps limité et à l'aide de cartes d'orientation, des balises préalablement placées en milieu naturel par l'organisation. Certaines portions du parcours, appelées « liaisons », ne sont pas chronométrées. D'autres, appelées « spéciales », sont chronométrées et servent à établir le classement.

L'épreuve est divisée en 3 parcours « compétition » :

- le Lutin Trotteur : 8/9 km (dont 5,5 km de spéciales / en 4 sections) – 2h maximum
- l'Elfe Orienteur : 14/15 km (dont 10 km de spéciales / en 5 sections) – 2h45 maximum
- le Renne Aventurier : 21 km (dont 15 km de spéciales / en 7 sections) – 3h30 maximum

Sur le lieu de départ, chaque équipe se verra remettre la carte principale de l'épreuve, ainsi qu'un système de pointage permettant de contrôler le passage à chaque balise.

Article 3 : Conditions de participation

Les équipes sont composées de :

- 2 ou 3 personnes sur le Lutin Trotteur
- 2 personnes sur l'Elfe Orienteur
- 2 personnes sur le Renne Aventurier

Tous les parcours sont ouverts aux équipes féminines, mixtes et masculines.

Lutin Trotteur :

- à partir de 12 ans (nés en 2012 et avant), avec un bon niveau sportif, accompagné d'un adulte
- à partir de 14 ans (nés en 2010 et avant) sans adulte

Elfe Orienteur :

- à partir de 16 ans (nés en 2008 et avant)

Renne Aventurier :

- à partir de 18 ans (révolus)

Pour les majeurs :

- Fournir une licence FFCO 2024
- ou ▪ Attester avoir répondu NON au questionnaire de santé « majeurs » et pris connaissance des 10 règles d'or de la cardiologie (→ formulaire d'inscription)
- ou ▪ Fournir un certificat médical, datant de moins d'un an, au jour de la compétition, établissant l'absence de contre-indication à la pratique du SPORT ou de la course d'orientation, en compétition (→ modèle sur notre site)

Pour les mineurs :

- Fournir une licence FFCO 2024
- ou ▪ Attester avoir répondu NON au questionnaire de santé « mineurs » et pris connaissance des 10 règles d'or de la cardiologie (→ formulaire d'inscription)
- ou ▪ Fournir un certificat médical, datant de moins de 6 mois, au jour de la compétition, établissant l'absence de contre-indication à la pratique du SPORT ou de la course d'orientation, en compétition (→ modèle sur notre site)

Une autorisation parentale de participation à l'épreuve devra également être fournie par les concurrents mineurs (→ modèle sur notre site)

Article 4 : Inscription

Le paiement des droits d'engagement se fait uniquement sur le site d'inscription en ligne.

- le Lutin Trotteur : 14 € par participant
- l'Elfe Orienteur : 18 € par participant
- le Renne Aventurier : 20 € par participant

Fournir également un chèque de caution de 60 € par équipe pour le prêt du doigt électronique Sportident (chèque à l'ordre de : Les Petits Suisses Normands) à déposer lors de l'accueil.

L'inscription à l'épreuve comprend :

- l'organisation générale de l'événement
- un lot d'accueil par participant
- la fourniture des cartes → 1 carte par équipier sur chacune des « spéciales »
→ 1 carte par équipe pour les « liaisons »
- la sécurité de l'épreuve
- une soupe chaude à l'arrivée

Chaque inscription sera validée dès que le dossier sera complet (formulaire en ligne, paiement, éventuels certificats médicaux et autorisations parentales).

Seuls les dossiers complets et validés 4 jours avant l'épreuve seront retenus.

Date limite d'inscription : dimanche 1^{er} décembre 2024

Attention, le nombre d'équipes est limité. Aucun engagement le jour même.

La liste des inscrits sera régulièrement mise en ligne sur le site : <http://petitssuissesnormands.ovh>

Article 5 : Matériel obligatoire

Matériel obligatoire :

- un gilet de sécurité hautement réfléchissant par personne
- une lampe frontale par personne
- un téléphone portable par équipe (numéro renseigné à l'inscription)
- une couverture de survie par équipe

Matériel conseillé :

- une boussole par équipe
- un feutre ou stylo
- une réserve d'eau et un peu de ravitaillement (barres énergétiques)
- des vêtements et chaussures adaptés à la course et à la météo

Article 6 : Déroulement de l'épreuve

Accueil : à partir de 17 h (sous les halles de Falaise)

Briefing (obligatoire) :

- le Lutin Trotteur : 18h45
- l'Elfe Orienteur : 18h15
- le Renne Aventurier : 17h45

Départ (place Belle-Croix) :

- le Lutin Trotteur : 19h
- l'Elfe Orienteur : 18h30
- le Renne Aventurier : 18h

Arrivée (place Belle-Croix) :

- entre 19h45 et 21h30

Au départ, chaque équipe recevra une carte principale avec l'ensemble des parcours de « liaison », ainsi que l'emplacement de toutes les spéciales (4 sur le Lutin Trotteur / 5 sur l'Elfe Orienteur / 7 sur le Renne Aventurier).

Les équipes pourront commencer par la spéciale de leur choix, et effectuer les suivantes également dans l'ordre de leur choix. Elles devront être vigilantes à la barrière horaire finale, qui a toutefois été conçue pour qu'un maximum de concurrents puisse effectuer la totalité des spéciales.

À chaque début de spéciale, chaque équipier recevra une carte qu'il devra rendre à la fin de la spéciale (possibilité de récupérer l'ensemble des cartes à l'arrivée). Certaines spéciales seront en ordre imposé, d'autres en ordre libre (consignes données au briefing + indications sur la carte).

Chaque balise manquante et le dépassement de la barrière horaire finale donneront une pénalité en temps, dont les modalités seront détaillées lors du briefing.

À l'arrivée, le concurrent devra rejoindre l'arrivée pour poinçonner le boîtier « Arrivée » pour stopper le chronométrage. Un horaire de fermeture des circuits sera prévu et le passage par l'arrivée est obligatoire, même en cas d'abandon.

Article 7 : Evolution des équipes sur le parcours

Les participants sont considérés comme des piétons.

À ce titre, ils doivent impérativement respecter le Code de la Route pendant l'intégralité de leur parcours, ainsi que les recommandations des bénévoles et des signaleurs.

Les concurrents ne sont en aucun cas prioritaires sur les véhicules lors des traversées de routes. Ils ne doivent pas courir sur les voies de circulation routière, mais progresser sur les trottoirs.

Les passages obligatoires (traversées de la RD 658) indiqués sur la carte doivent être impérativement respectés sous peine de disqualification. Se conformer aux indications des signaleurs.

Chaque concurrent se doit de porter secours aux personnes si cela est nécessaire.

Les participants doivent respecter les autres concurrents, les populations locales, les membres de l'organisation, les zones interdites, les propriétés privées, les massifs de fleurs et les plantations.

L'assistance pour une équipe est interdite et entraînera la mise hors course de l'équipe.

Article 8 : Disqualification et pénalités

Motifs de disqualification (liste non exhaustive) :

- Absence du port du gilet jaune de sécurité hautement réfléchissant (par personne)
- Non respect du règlement ou non respect du Code de la Route
- Non respect de l'environnement (abandon de déchets, dégradations ...)
- Injures ou comportement agressif envers des bénévoles ou d'autres concurrents
- Assistance extérieure à la course
- Traversée de la RD 658 en dehors des deux passages autorisés (présence de signaleurs)

Motifs de pénalité (liste non exhaustive) :

- Équipiers séparés (hors spéciale en relais) : les équipiers doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course, à vue et à portée de voix (20 mètres maximum)
- Non respect du parcours (notamment sortie des couloirs sur la carte « Liaisons »)
- Comportement antisportif

Article 9 : Annulation / Remboursement

L'organisation n'effectuera aucun remboursement d'inscription pour annulation, après le dimanche 1^{er} décembre 2024. En cas de demande écrite d'annulation d'inscription avant cette date, les droits d'inscription seront remboursés (moins les frais inhérents à la gestion des inscriptions).

En cas de force majeure ou d'obligation réglementaire (alerte météorologique orange ou rouge, avis de la préfecture, conditions sanitaires...), les organisateurs pourront prendre la décision de modifier ou d'annuler l'épreuve. Les concurrents ne pourront pas prétendre à un remboursement intégral du prix de l'engagement.

Article 10 : Assurance

Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle accidents le prémunissant contre les risques inhérents à la participation à l'Endur'O du Père Noël.

L'organisateur est lui aussi couvert par un contrat d'assurance « Responsabilité civile organisateur » en conformité avec le Code du Sport.

L'organisation ne sera pas tenue responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve.

Les concurrents s'engagent sur l'épreuve en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve.

L'organisation n'est pas responsable du comportement des risques enfreignant la législation du Code de la Route. Ce comportement entraînera une mise hors course immédiate.

Article 11 : Classement et récompenses

Un classement est effectué à partir de la somme des temps de chacune des spéciales (éventuellement affectés d'un coefficient) et majorée par les pénalités (balises manquantes ou temps global dépassé).

Il sera diffusé sur le site internet <http://petitssuissesnormands.ovh>

Sur chacun des trois parcours, seront récompensées les catégories Hommes / Femmes / Mixtes.

Article 12 : Droit à l'image

Les concurrents s'engagent par leur participation à l'exploitation de leur image par l'association « Les Petits Suisses Normands » et la diffusion des photos et vidéos publiées sous la licence CC-BY-NC (reproduction, sans utilisation commerciale), ainsi que l'acceptation de votre nom pour l'affichage des résultats.

Article 13 : Acceptation du règlement

L'engagement à l'Endur'O du Père Noël implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. En cas de non respect de ces recommandations, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Article 14 : RGPD

Le club « Les Petits Suisses Normands » s'engage à respecter le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et à ne pas divulguer les informations recueillies lors de l'inscription (nom, prénom, adresse, mail, téléphone, certificat médical, autorisation parentale)

LES PETITS SUISSSES NORMANDS

Pont d'Ouilly Loisirs

11 rue du stade René Vallée

14690 Pont d'Ouilly

Email : petitssuissesnormands@gmail.com

Site internet : <http://petitssuissesnormands.ovh>